

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 30

L'an deux mille vingt trois, le vingt-sept mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt et un mars, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Luc RABILLARD, désigné président de séance.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Hélène LEMESLE, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Sébastien HULIN, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Nicole EDOUARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Odile DEGRANGE a donné pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Sarah MICHON a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Michel VALLA.

Absente excusée : Pauline CAILLONNEAU.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D27032023_13: Restaurant Inter-entreprises : participation de la commune des Achards

Considérant le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L731-1 et suivants,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 mars 2023,

Monsieur le Maire expose que la commune des Achards participait, il y a quelques années, au prix du repas pris par les agents communaux au sein du restaurant inter-entreprises (RIE), à raison de 2€.

Au regard des différentes augmentations des matières premières et du coût de la vie de façon générale depuis quelques années, le coût du repas est lui aussi impacté et en hausse.

Des agents souhaitant déjeuner au restaurant inter-entreprises, Monsieur le Maire, après avis favorable du bureau d'adjoints, propose d'instaurer une participation communale pour chaque repas et de la fixer à 5€ par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer à 5€ la participation communale par repas.

La secrétaire de Séance

Lynda PRUVOST

Fait et délibéré à Les Achards, Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 03/04/2023
Au registre

Le Président de séance,

Jean-Luc RABILLARD